



## **Déclaration SNES - SNEP - SNESUP / FSU CAPA classe exceptionnelle des agrégés – lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019**

Le Ministre a reporté le DNB en raison de la canicule. Dans le communiqué de presse confirmant cette décision, il justifie cette décision par la nécessité de garantir la sécurité des élèves, mais il n'a pas un mot pour les personnels qui étaient aussi pourtant concernés puisqu'eux aussi devaient rester « dans des salles surchauffées durant plusieurs heures » ! Les épreuves orales anticipées du bac qui se sont tenues jeudi 27 juin et vendredi 28 juin n'étaient ainsi pas concernées par la décision ministérielle, Jean-Michel Blanquer rappelant qu' « il revient aux chefs de centre de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant d'assurer une passation des épreuves dans de bonnes conditions ». C'est faire bien peu de cas des examinateurs qui restent plusieurs heures dans la même salle. Quel mépris !

Par son obstination à vouloir imposer ses vues et refuser toute discussion, le Ministre est responsable de la colère qui s'exprime actuellement. Le SNES, le SNEP et le SNESUP dénoncent les conditions dans lesquelles se déroulera la rentrée 2019 et plus généralement la dégradation sans précédent des conditions de travail et d'étude en collège comme en lycée (imposition de formation continue pendant les vacances, augmentation des effectifs, deuxième HSA imposable, inclusion sans les moyens nécessaires, conséquence des réformes des lycées et du bac sur les emplois du temps, suppressions de postes...) ainsi que la faiblesse des salaires. Pour l'instant, la canicule reste sans effet sur le point d'indice, toujours gelé.

C'est la raison pour laquelle une large intersyndicale du second degré appelle à faire grève aujourd'hui lundi 1<sup>er</sup> juillet pour le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat, le retrait de la loi Blanquer et du projet de loi « Fonction publique », une augmentation significative des rémunérations, des créations et non des suppressions de postes (36 000 élèves en plus, 2650 postes en moins à la rentrée prochaine dans le Second degré), l'abandon de la formation obligatoire pendant les vacances scolaires.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA, même si ce troisième grade qu'est la classe exceptionnelle répond en partie aux attentes de revalorisation de la rémunération de nos collègues en fin de carrière, il n'en reste pas moins que son accès trop restrictif et inégalitaire est à revoir. Pour la FSU, une carrière ne devrait être parcourue qu'à un rythme unique sans obstacle de grade.

Les conséquences des conditions d'accès à la classe exceptionnelle ont déjà montré leur limite : de nombreuses promotions ont déjà été perdues dès la deuxième campagne ! Même si nous sommes satisfaits de l'élargissement du vivier 1 aux collègues qui ont exercé des fonctions de tutorat permettant aussi d'améliorer de ce fait l'équilibre Femme/ Homme, nous regrettons que l'exercice en STS ait été retiré.

Par ailleurs, nous déplorons le fait que la liste des établissements relevant de l'éducation prioritaire ait été dévoilée très tardivement, ce qui exclut de fait des collègues qui auraient été éligibles au titre de ce vivier.

Les syndicats de la FSU agissent pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre, afin que chacun puisse en bénéficier avant son départ en retraite, à l'instar de ce qui a été gagné avec la hors-classe. Il est plus que souhaitable que la classe exceptionnelle devienne un débouché de carrière pour tous, pour cela il faut en attendant en revoir les modalités et la structure de promotion :

- élargir encore les conditions de recevabilité du vivier 1 afin de les rendre moins inégalitaires, en prenant en compte par exemple les fonctions de TZR ;
- augmenter fortement le nombre de promotions du vivier 2, qui ne permet actuellement que 20 % des promotions, bien trop peu au regard de la masse des ayants droits ;
- organiser la « rotation des promotions » de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions en 2020, car le nombre de collègues en classe exceptionnelle est fixé par un pourcentage de l'effectif du corps.
- rééquilibrer le barème actuel qui donne un poids trop important à l'avis rectoral, d'autant plus que l'attribution de ce dernier nous interroge parfois au regard des avis des évaluateurs primaires.
- tous les retraitables qui verraient un effet financier immédiat à la promotion doivent être proposés.

Nous demandons également à ce que ces CAPA se tiennent à un autre moment de l'année, ceci afin de permettre une meilleure préparation et un meilleur suivi pour les collègues retraitables.

Enfin, nous restons vigilants à ce que les promotions tiennent compte de l'équilibre femmes/hommes et de l'équilibre entre les disciplines.

Nous remercions les services pour la qualité des échanges autour des questions de promotion et la qualité des documents. Nous connaissons leur charge de travail et partageons avec eux ce statut de fonctionnaire auquel nous sommes tant attachés.